

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2384

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Requalification de la rue du Pont Chabrol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Suchet

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénikian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2384**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Requalification de la rue du Pont Chabrol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération visant à la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Située sur la Commune de Craponne, la rue du Pont Chabrol est une voirie locale qui permet la desserte de quartiers d'habitation et de pôles sportifs. L'habitat individuel prédomine, que ce soit au travers de parcelles isolées ou de lotissements. Les pôles sportifs sont nombreux et situés à l'ouest et au nord de l'axe. La présente opération consiste en la requalification du centre et du sud de la rue du Pont Chabrol, soit une section d'environ 630 mètres linéaires, comprise entre la rue de la Gatolière au nord et la RD311, rue du 8 mai 1945, au sud. Cette seconde tranche opérationnelle prolonge une première tranche de travaux réalisée en 2011 au nord (de la rue Moulin à la rue Gatolière).

Le diagnostic réalisé sur le périmètre de cette 2^e tranche de travaux a notamment permis de mettre en évidence les points suivants :

- l'absence de cheminement piéton (trottoirs) normalisés et sécurisés,
- des limitations en vitesse (30 kilomètres/heure) non respectées,
- une configuration de voie (topographie, etc.) nuisant à la visibilité et créant un sentiment d'insécurité,
- des emprises disponibles variables et parfois limitées pour l'aménagement,
- une vigilance à apporter vis-à-vis de la gestion des eaux de ruissellement et la nécessité de devoir, à minima, compenser toute nouvelle imperméabilisation.

II - Objectifs principaux du projet

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- créer/sécuriser les cheminements piétons. Ce tronçon de voie est en effet caractérisé aujourd'hui par l'absence de trottoirs,
- prendre en compte les cyclistes en respect de la loi n° 92-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE),
- régler les vitesses de circulation en cohérence avec l'aménagement, les apaiser si nécessaire,
- sécuriser les carrefours et le virage sud,
- intégrer la problématique des eaux pluviales.

III - Description du projet

Compte tenu du contexte et des objectifs énoncés précédemment, le projet comprend :

- la requalification de la rue du Pont Chabrol que l'on peut décomposer en 2 séquences :

. une séquence nord, où une emprise disponible de 10 mètres permettra la réalisation d'une chaussée bidirectionnelle dont la largeur ne dépassera pas 5 mètres, de larges trottoirs de part et d'autre de la chaussée et d'une bande cyclable d'au moins 1,50 mètre en sens montant pour protéger le cycliste dans le sens le plus sensible pour lui,

. une séquence sud, sur laquelle les emprises disponibles sont réduites (de l'ordre de 7 mètres). Ce secteur n'étant que peu bâti et non appelé à muter, un profil en travers comportant un trottoir unique est admissible. Par ailleurs, le maintien d'une limitation en vitesse à 30 kilomètres/heure et les conditions de trafic rendent possible la circulation des vélos sur la chaussée ;

- la création d'un bassin enterré de rétention des eaux pluviales d'un volume de l'ordre de 500 mètres cubes. Ce bassin prenant place sous un terrain situé à l'intérieur du parking des tennis municipaux, une aire de stationnement complémentaire sera aménagée en surface du bassin de rétention.

Le coût total de l'opération est estimée à 1 780 000 € TTC, à charge du budget principal, 55 820 € TTC ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme globale Études.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 1er trimestre 2018, pour un démarrage des travaux de voirie mi-2019 et avec un objectif de livraison début 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et valide la poursuite du projet visant à la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O5327 à la charge du budget principal pour un montant de 1 724 180 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 42 440 € en 2017,
- 64 740 € en 2018,
- 1 117 000 € en 2019,
- 500 000 € en 2020 ;

portant ainsi le montant d'autorisation de programme à 1 780 000 € TTC sur cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.